

ENTRETIEN AVEC L'AESEQ

PUBLICATION OFFICIELLE DE L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES D'ÉDIFICES QUÉBEC INC.

PRINTEMPS 2016, VOL. 12 N° 2

MOT DU PRÉSIDENT

Modernisation du régime de SST, hier et aujourd'hui

Depuis plusieurs années maintenant, le gouvernement du Québec tente de moderniser le régime de santé et sécurité au travail. Plus précisément, en 2009, il a créé un groupe de travail, sous la présidence de M. Viateur Camiré, qui regroupait des personnes du gouvernement, du monde patronal et syndical. Ce groupe a déposé son rapport en décembre 2010, le Rapport Camiré, mais ce rapport était non consensuel, le patronat et les représentants syndicaux ne réussissant pas à s'entendre sur les réformes à apporter. Le travail a alors été repris par le Conseil d'administration de la CSST, où siègent des représentants patronaux et syndicaux, et ceux-ci ont dégagé 30 recommandations qui faisaient consensus.

En 2012, le gouvernement de M^{me} Marois a présenté un projet de loi qui a été contesté par les principaux intervenants et puis sont arrivées les élections. Le gouvernement du Parti québécois a été défait et le projet de loi est mort.

Le Parti libéral qui forme maintenant le gouvernement a, en mars 2015, donné un mandat au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), de reprendre le bâton du pèlerin et de se pencher sur ce dossier.

Le CCTM, instance où siègent également des représentants du gouvernement, du patronat et du monde syndical, a tenu plusieurs rencontres depuis ce temps, sans que rien n'ait filtré à ce jour. Un dossier à suivre donc.

Jean-Yves Roy

L'AESEQ demande une définition d'entrepreneur

Roger Gauthier

L'AESEQ recommande au ministre du Travail d'ajouter une définition d'entrepreneur à la Loi des décrets de convention collective. Le mot « entrepreneur » apparaît en effet à l'article 14 de la Loi, mais sans faire l'objet d'une quelconque définition préalable. Cette lacune est fréquemment utilisée dans notre industrie par différents intervenants pour tenter d'éviter l'application de la Loi et ainsi faire une concurrence déloyale aux entrepreneurs respectueux du décret. À titre d'exemple, certains entrepreneurs tentent de se soustraire à la loi en affirmant être exclus de la définition d'employeur professionnel ou d'entrepreneur. Ils invoquent alors un statut d'entrepreneur indépendant pour tenter d'éviter l'assujettissement à la Loi et, plus particulièrement son article 14, qui prévoit la responsabilité solidaire entre entreprises dans la chaîne des employeurs professionnels et de leurs sous-entrepreneurs. L'ajout proposé par l'AESEQ permettrait d'éviter les débats juridiques interminables à l'égard de la définition d'entrepreneur.

L'AESEQ propose donc qu'« entrepreneur » désigne « toute personne qui, pour autrui, exécute du travail, fait exécuter du travail, ou de quelque façon, agit à titre d'intermédiaire ou facilitateur entre un client et un salarié ou travailleur dépendant effectuant du travail assujéti au champ d'application de la présente Loi ».

Les représentations de l'AESEQ ont été faites dans le cadre de la consultation du ministère du Travail sur le projet de loi 53 qui vise à amender



la Loi des décrets de convention collective, qui est l'assise légale du Décret de l'entretien. Le projet de loi 53 a été présenté à l'Assemblée nationale le 26 mai 2015 et a depuis fait l'objet d'une consultation. Dans ce cadre, l'AESEQ s'est jointe à l'Association des Comités paritaires (ACPQ) qui a présenté ses commentaires et propositions le 2 octobre 2015. L'AESEQ, en association avec le Comité paritaire de l'entretien et l'Union des employés et employées de service, Section locale 800 (FTQ), a de plus proposé d'enrichir la position de l'ACPQ par l'ajout d'une définition d'« entrepreneur ». Cette proposition a été communiquée au cabinet du ministre du Travail, le 5 février dernier. ■

Réseaux sociaux : Le nouvel outil de recrutement

Dominique Dodier, B..A. CRHA,
Directrice générale, EnviroCompétences

Il n'y a pas si longtemps, le recrutement se faisait majoritairement par des annonces que l'on plaçait dans la section « Carrières et professions » des quotidiens papiers. Ce temps est maintenant révolu. L'ère des sites d'emploi sur Internet et des réseaux sociaux font maintenant partie intégrante de notre quotidien et sont devenus des outils à privilégier pour faire du recrutement.

(suite à la page 4)



WOOD WYANT



SYSTÈME ASSURE™

OUTIL DE VÉRIFICATION DE L'ASSURANCE QUALITÉ

Faible coût
Ne tache pas
Élimine les faux résultats
Discret
Longue durée de vie

[Cliquer ici pour en savoir plus](#)



Brevet en instance

OXY PUR

NEUTRALISANT D'URINE



Aussi disponible en 4 L

Efficace sur les taches
Idéal sur les surfaces poreuses
Pouvoir oxydant sans eau de Javel
Excellent agent détachant pour la lessive

[Cliquer ici pour en savoir plus](#)



LAMPE UV GRATUITE
À L'ACHAT DE 4x 1 L DE OXY PUR

VAPORISATEUR À POMPE 48 oz GRATUITE
À L'ACHAT DE 4x 4 L DE OXY PUR

La promotion se termine le 15 août 2016

Restez à l'affût !



woodwyant.com

Les experts en solutions d'assainissement

Filiale du Groupe Sani Marc

COSMOS

V75-P

V75

CS-430

CS-560AP

CS-510

CS-710

UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS !



Les Produits Sany
8253 Boul. Métropolitain Est, Arr. Anjou
Montréal (Québec) H1J 1X6
Sans frais: 1-800-363-2776
Info@sanyinc.com
www.sanyinc.com

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi 8h - 18h
Samedi 9h - 17h

Membres associés de L'AESEQ



WOOD WYANT

Filiale du Groupe Sani Marc



RÉSEAUX SOCIAUX : LE NOUVEL OUTIL DE RECRUTEMENT (SUITE)

Parmi les réseaux sociaux à utiliser, on retrouve entre autres, Facebook, Twitter et LinkedIn. Il y a de nombreux avantages à créer une page « Entreprise » sur les réseaux sociaux :

- Facilite le recrutement;
- Augmente la visibilité de votre entreprise et de votre marque employeur;
- Augmente le réseautage et les flux de communications;
- Augmente et influence la connaissance de vos produits et services voire même augmente vos ventes.

En ayant votre page « Entreprise », vous pourrez afficher vos postes, vos valeurs d'entreprise, votre marque employeur, recevoir des CV répondant à des offres que vous avez affichées ou recevoir des candidatures de façon spontanée. Vous pourrez aussi apprécier des candidats potentiels.

Qu'on le veuille ou non, les entreprises devront utiliser les réseaux sociaux ou les sites d'emplois pour rejoindre les gens, car les candidats potentiels et les chercheurs d'emploi s'y trouvent presque tous. Il faut aller chercher la ressource là où elle se trouve. Les réseaux sociaux et les sites d'emplois peuvent nous faire économiser du temps et de l'argent.

Bon recrutement! ■



EN BREF



COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'ENVIRONNEMENT

Diagnostic industriel et de main-d'œuvre de notre industrie

Dans la foulée des travaux 2016-2017 du comité sectoriel de main-d'œuvre en environnement, EnviroCompétences réalisera un diagnostic industriel et de main-d'œuvre du secteur de l'environnement. Le secteur de l'entretien ménager étant nouveau au comité sectoriel de main-d'œuvre, ce dernier bénéficie d'une subvention pour dresser un portrait de notre industrie. Ce portrait supplémentaire comprend une enquête web, à l'aide du programme *Surveymonkeys*, et un sondage téléphonique qui se feront ce printemps. Il comprend également deux « focus groups »

avec les entreprises, un pour Québec et un pour Montréal, une rencontre avec les syndicats du secteur et une analyse des résultats. Le rapport final est attendu à la fin de l'automne.

Assemblée générale du centre patronal de santé et de sécurité

Jeudi, le 14 avril dernier, les représentants de l'AESEQ étaient convoqués à l'Assemblée générale annuelle du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec. L'assemblée était précédée d'une conférence donnée par M. André Cardinal, du Centre, et présentait un *Tour d'horizon de l'actualité SST*. A suivi un cocktail et un dîner durant lequel s'est déroulée l'assemblée générale dont le point fort a été la présentation du processus de planification stratégique *Horizon 2020* qui vise à assurer la pérennité et viser le succès du Centre pour les prochaines années.

ACTIVITÉS DE L'AESEQ

Consultation sur une activité sociale

Depuis plusieurs années maintenant, l'AESEQ tente de rejoindre le plus d'entrepreneurs possibles, le plus de responsables RH possibles et le plus de partenaires possibles lors d'une activité récréative qui permet une socialisation en dehors d'un cadre de travail. C'est, entre autres événements, le mandat du tournoi de golf de l'AESEQ, qui bon an, mal an, réunit une quarantaine de personnes de notre industrie. C'est très bien, mais l'AESEQ vise encore un plus grand nombre. D'où l'idée d'ajouter à l'offre du tournoi de golf celle d'un avant-midi de vélo ou de randonnée pédestre. Un sondage a donc été fait par courriel auprès des membres et des partenaires. Les résultats du sondage indiquent toutefois une très large adhésion au tournoi de golf et peu d'intérêts pour le vélo ou la randonnée. Il faudra donc continuer à chercher pour trouver ce qui pourrait intéresser les non-joueurs de golf. Des suggestions?

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : ROBERT BARBEAU | RÉDACTEUR EN CHEF ET COORDINATION : ROGER GAUTHIER | MISE EN PAGES : RITA ALDER

ENTRETIEN AVEC L'AESEQ EST PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES D'EDIFICES QUEBEC INC.

9000, RUE DE L'INNOVATION, ANJOU (QUEBEC) H1J 2X9

WWW.AESEQ.ORG | FORTIER.GAUTHIER@SYMPATICO.CA | TELEPHONE : (514) 524-1039 | TELECOPIEUR : (514) 523-7194